



## succession en attente répinse cridon

Par **JUBIN**, le **22/05/2012** à **10:34**

Décès de mon père en juillet 2011. Dossier de succession déposé chez le notaire depuis septembre 2011, un problème juridique : mon père a été marié une première fois et divorcé, 1 enfant reconnu, décédé depuis. une "démie-soeur" portant le même nom que mon père(mais reconnue devant huissier comme n'étant pas sa fille mais celle de son concubin. (Question posée au cridon). Dossier toujours en attente. Peux-on changer de notaire ?

Remerciements

Par **Afterall**, le **22/05/2012** à **10:49**

Bonjour,

Vous pouvez effectivement changer de notaire.

Vous pouvez peut être commencer par alerter la chambre départementale des notaires du retard pris...

Pour information, les cridon répondent en moyenne sous une semaine... Au demeurant, il est toujours possible de les interroger par téléphone (à l'initiative de votre notaire).

Enfin, il faudrait savoir si votre demi-frère avait une descendance... Quand à la demi-soeur : pas de droit dans la succession puisque non reconnue par votre père.

Par **JUBIN**, le **22/05/2012** à **10:58**

Demi-frère sans descendance.

Merci beaucoup.